

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le quatre novembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 octobre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- PROVOST L.- THURIAUD M.

ABSENTES : Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.

POUVOIR : FRANCO M. à PROVOST L.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Budget Assainissement collectif 301

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le budget assainissement collectif car le crédit inscrit au chapitre 16 est insuffisant.

C'est la raison pour laquelle il propose les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>66-66111</u>	Intérêts	78 000,00 €	-3 000,00€	<u>75 000,00 €</u>
<u>023</u>	Virement à la section d'investissement	31 142,99 €	+3 000,00 €	<u>34 142,99 €</u>

Dépenses d'investissement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>16-1641</u>	Capital d'emprunts	122 000,00 €	+3 000,00€	<u>125 000,00 €</u>

Recettes d'investissement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>021</u>	Virement de la section d'exploitation	31 142,99 €	+3 000,00€	<u>34 142,99 €</u>

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette décision modificative n°1 du budget assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que mentionnée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131104-2013D93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2013
Publication : 06/11/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

